

Image not found or type unknown



Coefficient de vétusté ou décote applicable à des biens mobiliers

Par **Patricia 21**, le **18/05/2011** à **01:30**

Bonjour,rnrn Quelle est la décote (ou coefficient de vétusté) applicable à des biens mobiliers sans grande valeur?Un jugement récent stipule que l'évaluation des meubles doit être faite à la date la plus proche du partage.La valeur était de 12195,92 € en Mars 2002 .A combien s'élève cette valeur aujourd'hui?rnrnMerci par avance de vos réponses.